

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 115/2022

Objet : Adhésion à la prochaine convention EuroVélo8

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 septembre 2022, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni au centre socioculturel de Cabannes, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD
Date de convocation du Conseil de Communauté : 9 septembre 2022.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la commune de Cabannes : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François

Pour la commune de Châteaurenard : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Éric, JARILLO Adélaïde, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, AMIEL Cyril.

Pour la commune d'Eyragues : POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

Pour la commune de Graveson : PECOUT Michel, CORNILLE Annie.

Pour la commune de Mollégès : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la commune de Noyes : JULLIEN Georges, FERRIER Pierre.

Pour la commune d'Orgon : PORTAL Serge.

Pour la commune de Rognonas : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la commune de Saint-Andiol : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la commune de Verquières : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Barbentane : DAUDET Jean-Christophe (*absent ayant donné pouvoir à BIANCONE Edith*).

Pour la commune de Châteaurenard : MARTIN Pierre-Hubert (*absent ayant donné pouvoir à MARTEL Marcel*), ANZALONE Marie-Laurence (*absente ayant donné pouvoir à LUCIANI Marina*), SALZE Annie (*absente ayant donné pouvoir à PONCHON Solange*).

Pour la commune d'Eyragues : GAVANON Michel (*absent ayant donné pouvoir à POURTIER Yvette*).

Pour la commune de Maillane : LECOFFRE Éric (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*).

Pour la commune de Graveson : DI FÉLICE Jean-Marc (*absent ayant donné pouvoir à PECOUT Michel*).

Pour la commune de Noyes : LANDREAU Edith, (*absente ayant donné pouvoir à JULLIEN Georges*), REY Christian. (*absent ayant donné pouvoir à MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc*).

Pour la commune d'Orgon : YTIER CLARETON Angélique (*absente ayant donné pouvoir à PORTAL Serge*)

EXCUSÉS :

Pour la commune de Châteaurenard : REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie

Pour la commune de Maillane : MARÈS Frédérique.

Pour la commune de Plan d'Orgon : LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Secrétaire de séance : Mme HAAS-FALANGA Josiane

Depuis 2017, Terre de Provence est partenaire financeur et membre du comité d'itinéraire de La Méditerranée à vélo – Euro Vélo 8 (EV8).

La deuxième convention de partenariat et de financement 2019-2022 arrive à son terme au 31 décembre 2022. La coordination du comité d'itinéraire est assurée par la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur aidée d'une assistance à maîtrise d'ouvrage prévue par convention et assurée par Vélo Loisirs Provence jusqu'au 31 décembre 2022.

L'objet de ce comité d'itinéraire est de rassembler les collectivités concernées par le tracé (passage de l'EV8 sur Plan d'Orgon et Mollégès), mutualiser des moyens pour l'aménagement, la communication et l'EV8. Actuellement, ce comité est composé de 24 partenaires cofinanceurs répartis sur deux Régions (Sud et Occitanie) : 9 départements, 4 métropoles et 11 EPCI.

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur sollicite Terre de Provence afin de connaître sa volonté sur le prolongement du partenariat sur la prochaine convention 2023-2026.

Le Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal réuni le 29 mars dernier sur cette question a émis un avis favorable au renouvellement de l'adhésion.

Cette continuité de partenariat permettrait de coordonner la finalisation de la réalisation, travailler sur la communication et pouvoir observer la fréquentation, les retombées et la satisfaction au travers notamment du déploiement de l'offre de services dédiés (label, réseau acteurs, séjours...).

La prochaine gouvernance sera votée lors du prochain comité de pilotage cet automne et tend vers un portage par les deux Régions pour la période 2023-2026. Le renouvellement de la participation de Terre de Provence au comité d'itinéraires, pour la période 2023-2026, s'élèverait à 5 000 € par an maximum, le coût pour 2022 ayant été de 3 300 €.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver le renouvellement de la participation de Terre de Provence au comité d'itinéraires, pour la période 2023-2026.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la finalisation de la réalisation de l'EV8 fin 2022 et la signalétique directionnelle en cours de déploiement sur le territoire en complément des boucles cyclo touristiques intercommunales et départementales existantes,

CONSIDÉRANT le plan d'actions promotion/communication défini prioritaire sur la prochaine convention 2023-2026 qui va permettre de développer la notoriété du tracé et le développement de la fréquentation sur le territoire,

CONSIDÉRANT l'image positive apportée par l'adhésion de la communauté au comité d'itinéraires Euro Vélo 8 à portée internationale et dont les moyens de communication/promotion sont des objectifs prioritaires sur la prochaine convention,

APRÈS AVIS du Conseil d'Exploitation OTI du 29 mars 2022 qui a émis un avis favorable à la reconduction du partenariat sur la prochaine convention 2023-2026,

AYANT OUÏ l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré :

AUTORISE la Présidente à signer la prochaine convention 2023-2026 avec La Méditerranée à vélo – Euro Vélo 8, **DÉSIGNE** Monsieur Michel PECOUT comme représentant du conseil communautaire au sein du comité de pilotage de l'Euro Vélo 8.

Membres en exercice : 42

Votants : 37

Votes pour : 37

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 15 septembre 2022,

Pour Extrait Conforme

La Présidente,

Corinne CHABAUD

Terre de Provence
agglomération